



BSV n°22 – 24 juillet 2019

À RETENIR CETTE SEMAINE

Maïs..... p2

Stade : Floraison engagée dans près des $\frac{3}{4}$ des parcelles du réseau.

Pyrale : Aucune ponte fraîche recensée, le vol semble se terminer. Risque en diminution

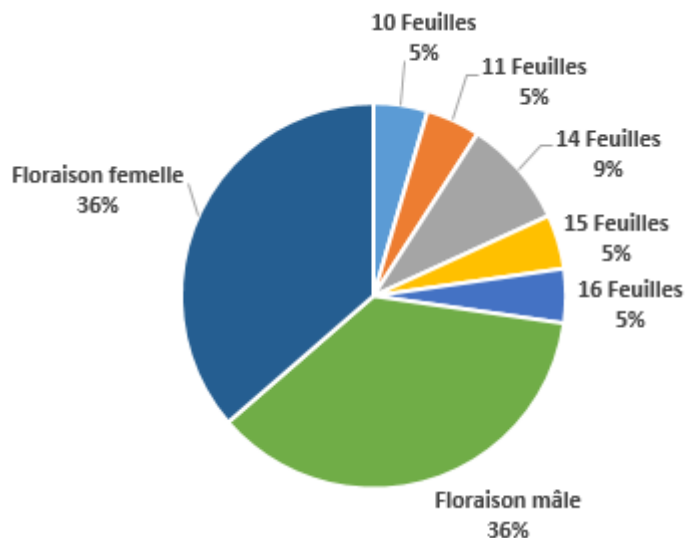
Pucerons : Risque faible.



1 Stade de la culture

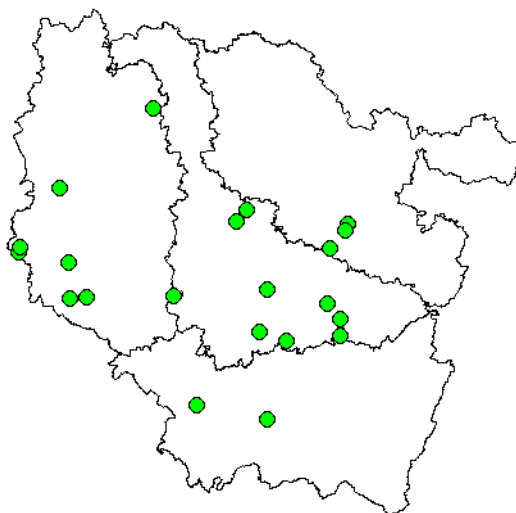
Cette semaine, les maïs sont compris entre 10 feuilles et floraison femelle. Certaines parcelles peinent à entrer en floraison sous l'effet de la sécheresse.

Répartition des stades du maïs



Localisation des parcelles observées

Semaine 30



En floraison ou proche floraison, les températures élevées (supérieures à 36°C) peuvent pénaliser diverses structures de la plante et perturber la fécondation :

- l'ouverture des fleurs peut être bloquée et l'émission du pollen, réduite ;
- l'augmentation des températures et la diminution de l'hygrométrie diminuent la viabilité du pollen ;
- les ovules peuvent perdre de leur capacité à être fécondés ;
- enfin, l'émission des tubes polliniques, formés par la germination des grains de pollen sur les soies pour atteindre l'ovule, peut également être perturbée. (Source : Arvalis - Institut du végétal)

Avec l'apparition des premières panicules et soies sur les parcelles du réseau, et durant toute la période de floraison, il est important de respecter la « réglementation abeille » (voir encadré ci-après).

LES ABEILLES BUTINENT, PROTEGEONS LES !



L'arrêté « Abeilles » de 2003 qui régleme les conditions d'application des insecticides et acaricides est susceptible d'être modifié. Tenez-vous informés de l'évolution de la réglementation avant d'effectuer vos traitements.

1. Dans les situations proches de la floraison, sur colza, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir** par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, la **mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles**. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

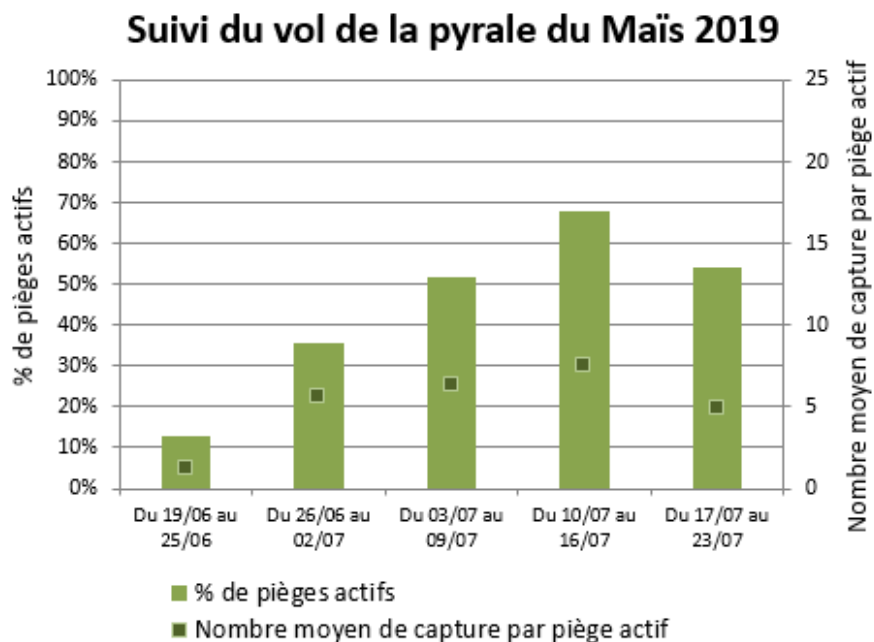
Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » sur le site <http://itsap.asso.fr> et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* »

Cet encadré a été rédigé en 2012 par un groupe de travail DGAL, APCA, ITSAP-Institut de l'abeille, et soumise à la relecture du CNE.

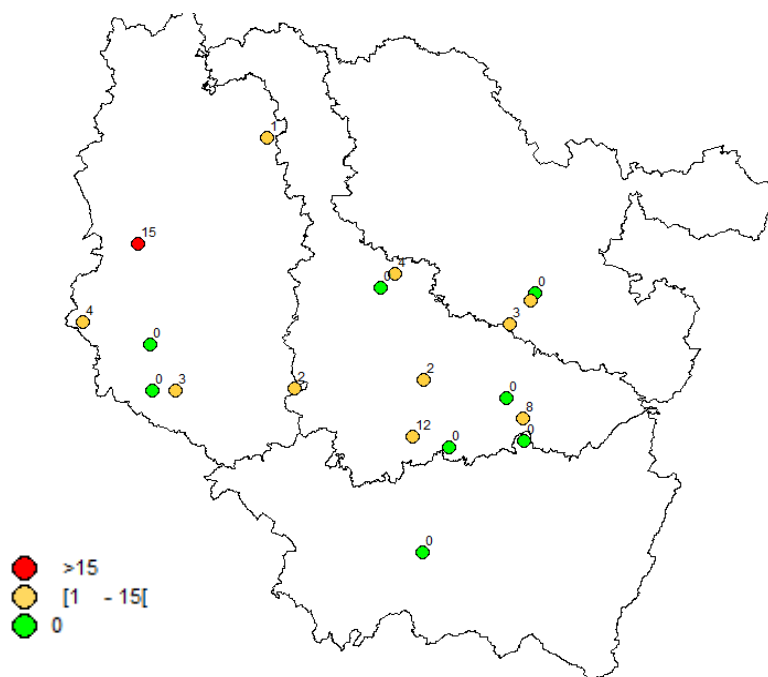
2 Pyrale (*Ostrinia nubilalis*)

a. Suivi du vol

Sur les 24 pièges à phéromones relevés cette semaine, **13 pièges ont été actifs (54%)**, avec en moyenne 4,9 pyrales par piège actif.



Capture des pyrales entre le 19/07/19 et le 23/07/19



b. Suivi des pontes

Aucune parcelle ne recense la présence de ponte fraîche cette semaine.

c. Seuil indicatif de risque

En parcelle, le seuil indicatif de risque est de 10% de plantes porteuses d'ooplaques (pontes).

d. Analyse de risque

Le vol de la pyrale est en diminution cette semaine, et l'activité de ponte semble se terminer. Avec les températures caniculaires annoncées, défavorables au vol et à la ponte, on peut estimer que le vol arrive à son terme.

Rappelons que jusqu'à présent, la pyrale présente en Lorraine est une race univoltine (un seul vol) contrairement à celle présente plus au sud qui comporte deux vols.

Le risque pyrale est faible dans une majorité de situations.

Si une maîtrise du risque est envisagée, elle doit être idéalement positionnée :

- au stade ponte fraîche pour une intervention par parasitisme (*ce stade est désormais dépassé dans la majorité des situations*).
- au stade chenille baladeuse (après éclosion des pontes) pour une intervention classique (*ce stade semble atteint voire dépassé dans les situations les plus précoces*).

Restez toutefois vigilants sur la gestion du risque pyrale, même si l'activité tend à diminuer dans la grande majorité des situations, selon les secteurs, la ponte peut être toujours en cours, en particulier si des épisodes pluvieux/orageux, favorables à l'activité de l'insecte sont prévus. A surveiller à la parcelle.

3 Pucerons (*Metopolophium dirhodum*, *Sitobion avenae*)

Cette semaine, la pression puceron reste très faible.

- Aucune parcelle ne signale la présence de pucerons *Metopolophium dirhodum*
- 3 parcelles signalent des pucerons *Sitobion avenae* avec au maximum 10 pucerons par plante (le seuil indicatif de risque est à 500 pucerons par plante).
- Aucune parcelle ne signale la présence de pucerons *Rhopalosiphum Padi*

Le risque est faible.

4 Acariens (*Tetranychus urticae* et *T. turkestanii*)

Une parcelle signale la présence d'acariens. Un été chaud et sec comme celui que nous connaissons actuellement est favorable au développement des acariens. L'emploi fréquent de pyréthriinoïdes contribue à la destruction de la faune auxiliaire et a pour conséquence de favoriser le développement des populations d'acariens.

Ils provoquent un jaunissement des feuilles de la base de la plante puis gagnent progressivement les étages foliaires.

La nuisibilité n'est réelle que lorsque la feuille de l'épi est atteinte.

Aucune solution n'est autorisée à ce jour pour protéger le maïs contre les acariens.



Acarien sur maïs
G. Charpentier
EPL Agro de la Meuse

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet
de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive
en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



**ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST SUR LA
BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :**

Arvalis Institut du végétal, Avenir Agro, l'ALPA, Alter Agro, Terres Inovia, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Chambre d'Agriculture des Vosges, la Coopérative Agricole Lorraine, El Marjollet Regis, EPL Agro de la Meuse, EMC2, EstAgri, la FREDON Grand Est, GPB Dieuze-Morhange, Hexagrain, Lorca, Sodipa Agri, Soufflet Agriculture, le SRAL Grand Est (DRAAF), Vivescia.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, Terres Inovia, et la FREDON Grand Est

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

Crédits photos : Arvalis - Institut du Végétal, DRAAF (SRAL) FREDON Grand Est, Terres Inovia, Partenaires.

Coordination et renseignements :

Claire COLLOT, Tél. : 03 83 96 85 02. Courriel : claire.collot@grandest.chambagri.fr
Karim BENREDJEM, Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, abonnez-vous ici :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère chargé de l'Environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.

